

Une année 2021 très Nature et Biodiversité... Avec un objectif de 30% de la planète protégé en 2030 !

Après les engagements pris au « One Planet Summit » du 11 janvier, on suivra avec grands intérêts ceux de la COP 15 Nature et Biodiversité de Kunming (Chine) et de la COP 25 Climat à Glasgow (Ecosse). L'assemblée générale du Sommet mondial de la Nature de l'UICN devrait se tenir du 3 au 11 septembre à Marseille.

- <https://www.oneplanetsummit.fr/>
- <https://www.leaderspledgefornature.org/>
- <https://www.iucncongress2020.org/fr>

Deux documents à signaler pour préparer ces événements :

- [The State of the Nature in the EU: Conservation status and trends of species and habitats protected by the EU Nature Directives 2013-2018](#)
- [La stratégie nationale \(française\) pour les aires protégées](#)

Actualités d'Enviropea



■ **Edito de Jean-Pierre Dutruge (ex) président d'Enviropea : Association Enviropea - Une nouvelle répartition des responsabilités**

L'année 2020 a vu le retrait progressif de mes activités de « délégué général historique » (et de président) d'Enviropea.

Ainsi, 18 ans après la création d'Enviropea, un conseil d'administration exceptionnel a entériné la nouvelle organisation de la gouvernance et du fonctionnement de notre association (pour les 18 prochaines années !).

C'est donc Yanna Guisolan qui assurera la responsabilité de déléguée générale et la direction opérationnelle de l'équipe.

Anne Devieilletoile et Julien Baudry assureront les fonctions de chefs de projets respectivement des écotechnologies et de la nature/biodiversité.

Paul Pacini viendra renforcer l'équipe à partir du mois de mars et pour un stage de 6 mois.

Au niveau du Conseil d'administration, Matthieu Guary assurera la Présidence d'Enviropea et je reste présent en tant que secrétaire du Conseil d'administration avec un rôle de conseiller de l'équipe technique (et d'assistant rédacteur de la lettre d'Enviropea).

Enviropea a été créée en 2002 avec surtout le souhait de maintenir le lien qui unissait l'équipe initiale issue de l'assistance technique LIFE (ADAGE Environnement) et les porteurs de projets européens. Avec quelques bas et beaucoup de hauts, grâce à toutes celles et ceux qui ont collaboré à son action, nous avons maintenu un certain esprit associatif et un professionnalisme dont témoignent les 88 numéros de notre lettre d'information et l'engagement renouvelé du ministère de l'Ecologie pour l'assistance aux porteurs de projets LIFE.

Cet état d'esprit de professionnalisme, de sérieux et d'engagement est et sera maintenu et développé avec l'équipe en place.

Jean-Pierre Dutruge, 32500 Fleurance.

■ **La campagne d'adhésion 2021 est toujours ouverte !**

En 2020, comme vous l'avez vu, Enviropea a en effet lancé un nouvel accompagnement qu'elle continuera en 2021, avec l'**envoi de lettres spéciales réservées à nos adhérents**, décrivant des points spécifiques sur l'actualité des financements européens. Cet appui peut être précieux, d'autant plus avec le début de la programmation 2021-2027 et les modifications apportées aux programmes phares de l'Union européenne : Horizon Europe, LIFE, UIA, Interreg, etc.

Par exemple, au cours du mois d'avril, nous enverrons à nos adhérents une lettre spéciale pour faire le point sur la publi-

cation des nouveaux programmes. L'occasion de se tenir au courant des toutes premières opportunités de financement offertes par cette nouvelle programmation européenne. De plus, l'ensemble des autres avantages adhérents restent également prévus : demi-journée d'accompagnement, ligne directe et réponse à vos questions, envoi de la lettre trimestrielle d'Enviropea, etc.

Pour adhérer rendez-vous sur l'[espace adhésion de notre site](#)

■ **Formation en partenariat avec le Comité 21.**

Le Comité 21 renouvelle son partenariat avec Enviropea pour proposer la formation « Comprendre les politiques et les programmes européens relatifs au développement durable » les 4 et 5 mai 2021 .

Cette formation complète et pratique permettra aux participants de mieux comprendre les politiques et les mécanismes et programmes financiers européens en soutien aux différentes politiques qui intègrent des possibilités de financement des projets touchant au climat, à l'énergie, à l'environnement et plus globalement au développement durable pour la période 2021-2027. Cette formation intégrera également les programmes en cours comme le Green Deal, Next Generation UE et la programmation des Fonds structurels en France.



Plus d'infos et inscription sur <http://www.comite21.org/docs/formations/2020/catalogue-formations-vf.pdf>

Comme nos 372 abonnés (au 22 février 2021 !), suivez-nous sur notre compte Twitter [@enviropea](#) pour des informations en temps réel ... avant la prochaine lettre d'Enviropea !

Actualité de la Commission européenne



Ça bouge à la tête des différentes Directions de la Commission européenne !

■ **A la Direction générale de l'Environnement (DG ENV)**

Changement de tête : Florika Fink-Hooijer (allemande) – ex DG ECHO et DG interprétation- remplace Daniel Calleja-Crespo comme Directrice générale, Joanna Drake (maltaise) restant Directrice générale adjointe.

Silvia Bartolini prend la tête de l'Unité C2 « Marine Environment & Water Industry

Tout l'organigramme (maintenant en trombinoscope) est disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/org_env_en.pdf

Et pour suivre l'actualité de la DG ENV : [@EU_ENV](#)

■ **A la Direction générale de l'Energie (DG Energy)**

Dominique Ristori cède sa place de Directeur général à Ditte Juul-Jorgensen et Klaus –Dieter Borchardt n'est plus DG adjoint.

Les 3 grandes Directions (hors nucléaire) sont redéfinies et réaffectées : Cristina Lobillo-Borrero dirigera la Direction A (Energy Policy, Strategy & Coordination), Hans Van Steen, la Direction B (Just Transition, Consumers, Energy Efficiency & Innovation) et Catharina Sikow-Magny, la Direction C (Green Transition & Energy System Integration)

Les unités, à l'intérieur de chaque Direction, ont également été entièrement redéfinies ; retrouver le détail dans l'organigramme (sans trombinoscope celui-la) disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/energy_climate_change_environment/ener_oc_en_2021-01-16_final.pdf

Et pour suivre l'actualité de la DG Energy : [@Energy4Europe](#)

■ **A la Direction générale Climate Action (DG Clima)**

Le Directeur général Mauro Petriccione reste en place mais une Directrice générale adjointe est nommée en la personne de Clara De La Torre.

Dusan Chrenek est Conseiller principal en charge de la Gouvernance de l'Union de l'Énergie.

Les Directions A (International, Mainstreaming & Policy Coordination) et C (Climate Strategy, Governance & Emissions from Non-trading Sectors) attendent la nomination de leur directeurs (ou directrices)

Tout l'organigramme de la DG Climat à l'adresse https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/organisation_charts/organisation-chart-dg-clima_en.pdf

Et l'actualité sur le compte twitter : [@EUClimateAction](https://twitter.com/EUClimateAction)

■ **Une nouvelle agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement**

Cette agence, la CINEA, **soutiendra la mise en œuvre du Green Deal européen** en gérant les programmes de l'Union concernés. Doté d'un budget total de 52 milliards d'euros sur la période 2021-2027, la CINEA participera à la gestion de certaines parties d'Horizon Europe, de LIFE, du Fonds pour l'innovation climatique, du mécanisme de financement des énergies renouvelables et de certaines parties du mécanisme Connecting Europe.

Plus d'informations sur <https://ec.europa.eu/easme/en/news/we-are-moving-cinea-1-april>

■ **Programme de travail 2021 de la Commission européenne**

Tous les ans en fin d'année la Commission européenne publie son programme de travail pour l'année suivante à venir. Ce programme annonce les différents travaux de la Commission européenne, que ce soient de **nouvelles initiatives, le retrait de propositions en attente ou à l'examen de la législation existante** de l'UE. Cette année, ce programme de travail s'inscrit dans la continuité de 2020, en répétant les six grandes ambitions politiques de la Commission européenne, tout en étant étroitement lié au plan de relance NextGeneration EU. Dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience (672,5 milliards d'euros sous forme de prêts et de subventions), pièce maîtresse du plan de relance, 37 % des dépenses devront être consacrés aux dépenses liées à la transition écologique et un minimum de 20 % devront être investis dans le numérique. L'objectif est de **profiter de ce plan de relance pour accélérer la double transition écologique et numérique** voulue par la Présidente de la Commission européenne Ursula Von der Leyen.

Concernant la première priorité politique (le pacte vert pour l'Europe), la Commission regroupera un certain nombre de mesures en matière de climat et d'énergie dans **un paquet « Ajustement à l'objectif 55 »** afin d'atteindre l'objectif annoncé récemment de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% par rapport au niveau de 1990. La Commission proposera notamment un **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières** afin de lutter contre les émissions importées et d'encourager les partenaires commerciaux de l'UE à réduire également leurs émissions de carbone. D'autres mesures viendront favoriser la mise en œuvre des stratégies publiées en 2020 telles que la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, la stratégie « De la ferme à la table » ou encore le plan d'action en faveur de l'économie circulaire.

Dans le cadre des autres ambitions politiques de l'UE (numérique, sociale, internationale, mode de vie, démocratie), plusieurs mesures méritent d'être notées :

- une feuille de route pour le numérique avec des objectifs clairs d'ici à 2030 ;
- une actualisation de la stratégie industrielle européenne pour prendre en compte les effets de la crise de la Covid-19 ;
- un nouveau cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail adapté aux récentes évolutions du monde du travail ;
- une **législation en matière de gouvernance d'entreprise durable** ;
- sur la question du financement durable, une **proposition de norme de l'UE en matière d'obligations vertes** ;
- dans le domaine des relations internationales, une communication sur l'Arctique pour actualiser la position de l'UE sur cette région fortement touchée par le changement climatique ;
- une nouvelle stratégie pour l'avenir de Schengen et des mesures en matière de migration légale ;
- de nouvelles stratégies sur les droits de l'enfant et en faveur des personnes handicapées ainsi qu'une proposition visant à lutter contre la violence sexiste.
- une communication à venir sur l'amélioration de la réglementation.

Pour mettre en œuvre ce programme de travail, « surmonter cette pandémie et réaliser le changement systémique dont l'Europe a besoin », la Commission européenne devra travailler en étroite collaboration avec le Parlement européen et le Conseil et tâcher d'avancer malgré les dissensions qui ont été mises en lumière lors des négociations sur le plan de relance.

Plus d'informations sur le programme de travail 2021 à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/france/news/20201019/programme_de_travail_commission_2021_fr . Vous trouverez notamment la liste complète des mesures en annexe de la Communication.

■ New European Bauhaus

Annoncé en septembre 2020 par la présidente de la Commission européenne Ursula Von Leyen, le «Nouveau Bauhaus Européen» est entré dans sa première phase le 18 janvier dernier, avec le lancement de son [site web](#) .

Il s'agit d'une **initiative pluridisciplinaire de la Commission européenne sur l'architecture et la planification urbaine**, à la croisée de l'art, de la culture et de la science, inspiré du mouvement artistique et architectural allemand du début du XXème siècle. La Commission veut en faire un laboratoire pour amener les citoyens européens à s'interroger sur les lieux que nous habitons et sur notre relation avec les environnements naturels, au-delà de l'espace bâti. Il s'agit d'un **projet transnational sur l'innovation, la créativité et le design dans des espaces expérimentaux** pour favoriser le vivre ensemble après la pandémie. Concrètement ce projet est divisé en trois phases : conception, réalisation et diffusion.



Durant la première phase, l'accent sera mis sur le recueil, l'échange et la promotion de bonnes idées. Le résultat devrait être un cadre comprenant un **appel à propositions pour au moins cinq endroits** où le nouveau concept Bauhaus peut être matérialisé. Au printemps 2021, la **première édition du prix New European Bauhaus** sera également lancé afin de récompenser des exemples inspirants.

Ensuite, la phase de mise en œuvre consistera à **réaliser au minimum cinq projets pilotes** sur les sites identifiés lors de la première phase. Au-delà de ces cinq projets, des initiatives d'accompagnement, réseaux et plateformes numériques viendront compléter le dispositif. Enfin, la dernière phase visera à **diffuser le plus largement les bonnes idées et concepts développés dans le cadre du projet** afin de permettre à une nouvelle génération d'architectes et de designers de répliquer ces expériences dans de nouvelles localités.

Plus d'informations sur https://europa.eu/new-european-bauhaus/index_en

Actualité des politiques environnementales européennes



■ Pacte européen pour le climat

Le 9 décembre dernier, la Commission européenne a publié une communication intitulée « Pacte européen pour le climat », précédant d'une semaine le lancement de ce même pacte. L'objectif de ce dernier est la création d'un véritable « mouvement européen » en faveur du climat mobilisant citoyens et organisations diverses pour **contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le pacte vert pour l'Europe** présenté en décembre 2019. En effet, une forte implication de la population et des organisations est indispensable à la réalisation des [aspirations européennes à l'horizon 2030](#) en matière de climat. Ainsi, la diffusion des connaissances et le soutien aux actions entreprises par tous types d'acteurs dans l'Union seront au cœur du pacte européen pour le climat.

La sensibilisation au centre du pacte européen pour le climat

La communication et la diffusion des connaissances au plus grand nombre est donc un aspect majeur de ce pacte européen pour le climat. Ce partage de savoir répond à un double objectif. Tout d'abord, **lutter contre la désinformation et engager un dialogue avec la population** basé sur des informations scientifiquement solides, dans le but de développer l'engage-

ment des différents acteurs en faveur des enjeux climatiques. Ensuite, **offrir de la visibilité aux solutions existantes** et ainsi soutenir les initiatives mises en œuvre en Europe qui sont une source d'inspiration et de motivation pour tous. Ce travail d'éducation et de diffusion du savoir s'appuiera sur des ambassadeurs du pacte pour le climat d'origines et de professions diverses chargés de promouvoir le pacte partout dans l'Union (plus d'informations sur le rôle d'ambassadeur [ici](#)).

Un pacte comportant un plan d'actions détaillé

La présente communication de la Commission expose également les actions engagées par le pacte européen pour le climat dès son entrée en vigueur le 16 décembre 2020 :

- **Encourager la participation de la population et des organisations** à la création d'un « mouvement européen » pour le climat dont le pacte sera le catalyseur. L'engagement de la jeunesse européenne contre le changement climatique est particulièrement important et est au cœur de cette mission de mobilisation.
- **Utiliser les outils numériques**, notamment via une plateforme en ligne dédiée, pour favoriser le dialogue entre citoyens et explorer de nouvelles solutions pour favoriser un changement durable.
- **Soutenir les initiatives existantes** pour leur permettre de se développer et stimuler la reproduction de projets innovants.

Dans un premier temps, le pacte accordera une attention aux actions relatives aux espaces verts, à la mobilité verte, aux bâtiments économes en énergie et à la formation aux emplois verts, dans le cadre des mécanismes de soutien de la Commission existants, avec pour objectif d'élargir son soutien à d'autres secteurs par la suite.

Cette communication est donc une présentation du pacte européen pour le climat mais **également un appel lancé aux citoyens, organisations, acteurs publics et privés à la mobilisation et à l'action** pour basculer ensemble vers une société plus résiliente, inclusive et durable. La réussite de cet appel de la commission dépendra en grande majorité de sa capacité à être largement entendu et suivi par les citoyens de l'Union. Si des ambassadeurs influents comme l'UEFA ou encore la championne olympique de voile Hannah Mills et le rameur Martin Helseth, soutenus par le Comité International Olympique, ont rejoint l'initiative, la création d'un réel engouement autour du pacte reste un défi de taille à relever.

Sur le même sujet lire aussi les deux communications suivantes : COM(2020)777 et SWD(2020)298 du 30 novembre 2020 : « Vers une Europe neutre sur le plan climatique d'ici 2050 » ; « Rapport d'étape sur l'action climatique de l'UE en 2020 » accessible à l'adresse <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX:52020DC0777>

Retour détaillé sur la communication « Une stratégie de l'UE pour exploiter le potentiel des énergies renouvelables en mer en vue d'un avenir neutre pour le climat » de la Commission européenne.

Afin d'atteindre ses objectifs en matière de réduction des émissions de carbone à l'horizon 2030 et devenir climatiquement neutre en 2050, l'Union européenne mise en partie sur le développement d'énergies renouvelables propres et décarbonées. En tant que **premier espace maritime au monde**, elle compte pour cela profiter de son fort potentiel en termes d'énergies renouvelables en mer, que ce soit pour l'éolien fixe ou flottant, les énergies houlomotrices et marémotrices, le photovoltaïque en mer ou encore la production de biocarburants à partir d'algues. **L'objectif est de multiplier la capacité de production par 30 d'ici à 2050** pour atteindre 300GW d'éolien en mer et 40GW d'énergie océanique. Cette augmentation des capacités de production sera accompagnée d'un **développement de l'utilisation directe de l'électricité dans de nombreux domaines mais également de l'électrification indirecte grâce à l'hydrogène**. De nombreux liens existent donc avec les stratégies de l'UE en matière d'intégration des systèmes d'énergie et en matière d'hydrogène (plus d'informations sur ces stratégies dans notre lettre n°86).

Planification de l'espace maritime

Pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, le premier axe de cette stratégie est la « planification de l'espace maritime en vue d'une gestion durable de l'espace et des ressources ». La Commission européenne estime que **le développement des énergies renouvelables en mer ne nécessite que 3% de l'espace maritime européen** et est donc pleinement compatible avec les objectifs de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité. Cependant, **le choix des sites est très important afin de garantir le respect de la législation de l'UE (les directives « Oiseaux » et « Habitats » notamment)** et la compatibilité avec un certain nombre d'autres activités en mer (pêche, aquaculture et navigation entre autres). Tous ces éléments devront donc être pris en compte dans les plans nationaux sur la planification de l'espace maritime qui devront être remis par les Etats membres à la Commission européenne au plus tard le 31 mars 2021 au titre de la directive PEM. Cette directive, ainsi que la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » imposent d'ailleurs aux États membres de coopérer par-delà les frontières, au niveau des bassins maritimes afin de garantir de succès de cette planification.

Le développement d'un réseau maillé, multifonctionnel et rationnel

Le deuxième axe de cette stratégie porte sur le développement du réseau en mer et terrestre. La Commission souhaite notamment **augmenter le nombre de « projets hybrides »**, qui regroupent la production d'énergie en mer et son transport dans un cadre transfrontalier, au détriment des parcs raccordés de manière radiale (voir figures ci-dessous) afin de développer un réseau maillé, multifonctionnel, plus rationnel et réaliser des économies de coûts. Afin d'atteindre cet objectif, la coordination entre Etats, gestionnaires de réseau de transport (GRT) et régulateurs au sein de chaque bassin est primordiale. La Commission élaborera donc des cadres communs pour permettre cette coopération et le développement des investissements anticipatifs nécessaires, ainsi que des orientations sur la manière de répartir le partage des coûts et des avantages.

La nécessaire clarification du cadre réglementaire

Par ailleurs, certains projets innovants (îlots énergétiques, projets hybrides, hydrogène en mer) se heurtent à des problèmes spécifiques liés au cadre réglementaire actuel. La Commission a donc souhaité **clarifier les règles du marché de l'électricité**, avec la publication d'un document de travail en parallèle de cette stratégie (accessible [ici](#)). Elle évaluera prochaine-

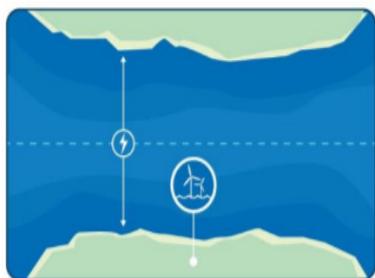


Figure 1 - Parcs éoliens en mer raccordés de manière radiale au rivage et interconnexion distincte

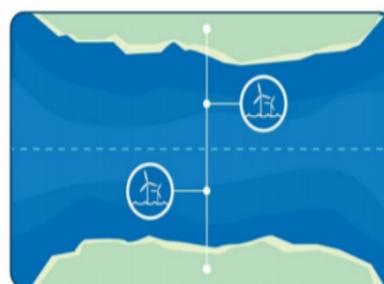


Figure 2 - Exemple de projet hybride (modèle «tie-in»)

ment comment le cadre actuel du marché de l'électricité soutient le développement des énergies renouvelables en mer et examinera s'il est nécessaire ou non de mettre en place de nouvelles règles plus spécifiques et plus ciblées. Elle veillera notamment à ce que la prochaine révision des règles en matière d'aides d'État et la directive sur les énergies renouvelables fournissent « un cadre parfaitement actualisé et adapté pour permettre le déploiement rentable des énergies propres, y compris les énergies renouvelables en mer ».

Un besoin important en termes de financement

La Commission estime que des investissements de près de **800 milliards d'euros seront nécessaires d'ici à 2050 pour atteindre ses objectifs** en matière de développement des énergies renouvelables en mer. Ces investissements vont notamment devoir doubler dans la décennie qui commence par rapport à la décennie qui s'est achevée en 2020. Ces investissements seront surtout privés mais l'UE peut jouer un rôle en fournissant des garanties et des soutiens, grâce à son programme InvestEU, mais également grâce au plan de relance NextGenerationEU et à son initiative phare « Power Up ». Outre ces fonds, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) via son nouveau dispositif pour la production transfrontalière d'énergies renouvelables, le tout nouveau mécanisme de financement des énergies renouvelables ou encore le programme Horizon Europe (sur les technologies moins matures) permettront également de mobiliser des fonds en faveur du développement des énergies renouvelables en mer.

L'importance de développer la chaîne de valeur et d'approvisionnement

Enfin, la Commission souligne l'importance de développer la chaîne de valeur et d'approvisionnement dans toute l'Europe en **modernisant notamment les infrastructures portuaires, les navires mais également les fournisseurs de composant.**

L'objectif est notamment de pousser les acteurs à la standardisation et à l'interopérabilité. Elle renforcera également son forum sur l'énergie propre – énergies renouvelables avec la création d'un groupe de travail dédié aux énergies renouvelables en mer. Les énergies renouvelables en mer étant un marché en pleine expansion à l'échelle mondiale, la Commission souligne l'importance pour l'Europe de rester compétitif et de garder une forte capacité d'exportation sur ce marché.

Le développement des énergies renouvelables en mer représente donc une opportunité pour l'UE de parvenir à décarboner sa production d'éner-



gie mais également de bénéficier de débouchés industriels importants sur les marchés mondiaux pour de nombreuses technologies. Les défis restent cependant importants pour atteindre les objectifs visés et il sera nécessaire d'impliquer l'ensemble des parties prenantes (pouvoirs publics, ONG, citoyens et autres utilisateurs de la mer), pour partager les connaissances disponibles et définir ensemble des objectifs stratégiques communs. Dans cet esprit, la Commission organisera en 2021 une **conférence européenne à haut niveau pour les énergies renouvelables en mer** avec tous les acteurs concernés.

Vous pourrez retrouver le rapport complet à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0741&from=EN>

■ **Communication de la Commission « Stratégie de mobilité durable et intelligente (smart) – mettre les transports européens sur la voie de l'avenir ».**

La mobilité est l'affaire de tous et tient une place centrale dans notre société. Cependant, elle a un coût, et le secteur des transports représente à lui seul **un quart des émissions imputables à l'UE**. Il apparaît donc indispensable de faire évoluer la mobilité vers plus de durabilité et de résilience pour garantir sa pérennité. Dans cette optique, la Commission a publié le 9 décembre dernier une « feuille de route » présentant les enjeux principaux relatifs à la nécessaire transition du secteur des transports.

Trois axes sont développés pour permettre à l'Union d'atteindre son ambition de réduction de 90% des émissions relatives aux transports en 2050 : la mobilité durable, la mobilité intelligente et la mobilité résiliente.

1. Durabilité

La stratégie de durabilité de la Commission s'appuie sur trois objectifs spécifiques :

a. Rendre tous les modes de transport plus durables :

- Encourager l'utilisation de véhicules à émissions faibles ou à zéro émission ainsi que de carburants renouvelables et à faible teneur en carbone.
- Créer des aéroports et des ports « zéro émissions », en s'assurant que ceux-ci deviennent des plateformes de mobilité et de « transport multimodales » reliant tous les modes de transport concernés.

b. Faire en sorte que des alternatives durables soient largement disponibles dans un système de transport multimodal :

- Rendre la mobilité urbaine et interurbaine plus durable et plus saine, notamment par la construction d'un réseau de transport proposant des services ferroviaires à grande vitesse sur de courtes distances et des services aériens « propres ».
- Ecologiser le transport des marchandises. En effet, le pacte vert pour l'Europe prévoit un transfert de 75% du fret intérieur acheminé par la route vers le rail et les voies navigables intérieures.

c. Mettre en place les mesures d'incitation appropriées pour favoriser la transition :

- Fixer un prix pour le carbone et améliorer les incitations pour les usagers.

2. Intelligence

Selon la Commission, **la mobilité du transport doit être numérique**. Ainsi, elle entend faire de la mobilité multimodale connectée et automatisée une réalité, avec la mise en œuvre de solutions numériques intelligentes et l'utilisation des systèmes de transport intelligents pour **améliorer l'efficacité énergétique de l'ensemble du réseau**.

Par ailleurs, une mobilité intelligente passe par le soutien de la recherche et le déploiement de technologies innovantes et durables dans le domaine des transports. **L'utilisation de la technologie 5G et de l'intelligence artificielle jouera un rôle significatif dans l'automatisation de cette nouvelle mobilité.**

3. Résilience

Le renforcement de la résilience du secteur passe par le **déploiement d'une connectivité inclusive** s'appuyant sur plusieurs initiatives clés :

- Le renforcement du marché unique par un investissement massif coordonné et hiérarchisé pour financer la modernisation des flottes dans tous les modes de transports, le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) ou encore l'écologisation de l'activité des TPE/PME du secteur.
- L'avènement d'une mobilité inclusive, équitable et juste pour tous.

- Le renforcement de la sûreté et sécurité des transports pour atteindre l'objectif d'une mobilité « zéro décès ».

Enfin, la Commission affiche la volonté d'une Europe unie et ouverte dans ses relations avec le reste du monde dans laquelle le domaine des transports aura un rôle important à jouer. L'avenir de la mobilité dans l'UE se dessine donc dans cette feuille de route : « La double transition écologique et numérique devrait remodeler le secteur, redessiner la connectivité et redynamiser l'économie ». Cependant, le secteur des transports est composé d'acteurs extrêmement divers et dotés d'agendas stratégiques parfois divergents, voire contraires. Ainsi, de la capacité à mobiliser les différents réseaux et acteurs de la mobilité dépendra la réussite du plan de transition de la commission.

■ **Rapport spécial 26/2020 de la Cour des comptes européenne « Milieu marin : l'UE offre une protection étendue, mais superficielle »**

Après son rapport concernant la biodiversité sur les terres agricoles (voir [notre lettre n°86](#)), la cour des comptes européenne a publié le 26 novembre un nouveau rapport sur la protection du milieu marin par l'Union européenne dans lequel elle estime que la protection de l'UE de ce milieu reste « superficielle ». L'objet de ce rapport était d'**évaluer si le cadre mis en place était efficace pour protéger la biodiversité marine**, s'il était réellement appliqué dans l'Océan Atlantique et dans la Mer Méditerranée et si les fonds de l'UE avaient permis d'atteindre des résultats convaincants.

La réponse de la cour des comptes est sans appel : **le cadre et les actions mises en place par l'UE ne permettent pas le retour à un bon état écologique des mers**. Les pressions exercées sur le milieu marin, en tête desquelles figure la surpêche, restent trop importantes et cela d'autant plus dans la Mer Méditerranée qui reste surexploitée à ce jour. La cour des comptes européennes déplore un **manque de coordination entre la politique de pêche et la politique environnementale** et une trop faible utilisation du Feamp pour des mesures directement liées à la conservation (6% du financement).

Sur la base de ce constat, la cour des comptes européenne préconise trois recommandations :

1. inventorier les modifications réglementaires et administratives nécessaires pour protéger les espèces et les habitats sensibles ;
2. renforcer les mesures de protection en Méditerranée ;
3. développer le potentiel du financement de l'UE.

Retrouvez ce rapport dans son intégralité à l'adresse https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR20_26/SR_Marine_environment_FR.pdf

Actualités des financements européens et nationaux



■ **Next Generation UE et Facilité RECOVER**



Le Règlement, publié au [JO L57 du 18 février 2021](#), établissant un instrument d'appui technique et Règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience (the Recovery and Resilience Facility- RECOVER) et, en complément, la Communication de la Commission publiée au [JO C58 du 18 février 2021](#) « Orientations techniques sur l'application du principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » au titre du règlement établissant une facilité pour la reprise et la résilience » **définissent les contenus et conditions de mise en œuvre des plans nationaux** pour la reprise et la résilience.

Cette « facilité » est la « **pièce maîtresse financière** » (672 Md€) du programme **Next Generation UE** ([détaillé dans la lettre d'Enviropea 87](#)) pour la relance « Post COVID ». Sur cette enveloppe, la France devrait recevoir 40 milliards d'euros.

Le principe « à ne pas causer de préjudice important » (principe DNSH pour « Do No Significant Harm ») a été défini dans le règlement 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, en mettant en place un système de classification (ou « taxinomie ») pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Appliqué dans le cadre de Next Generation EU et de la Facilité RECOVER, il prévoit qu'**aucune mesure incluse dans un plan pour la reprise et la résilience ne doit causer de préjudice important** aux objectifs environnementaux de l'Union européenne.

Plus d'infos sur : <https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/recovery-coronavirus/recovery-and-resilience-facility-fr#la-facilit-et-nextgenerationeu>

■ **LIFE 2021-2027**

Toutes **les propositions LIFE 2020 sont maintenant déposées** (258 propositions Climat en une étape le 6 octobre 2020 et les propositions complètes nature et ressources le 17 février 2021) et en cours d'évaluation à la Commission. Ces propositions de projets traditionnels seront donc les dernières de la programmation LIFE 2014-2020. Un dernier appel pour les ONG a également été lancé le 10 décembre dernier, avec pour date limite le 7 avril. Plus d'informations sur <https://ec.europa.eu/easme/en/section/life/life-2020-call-proposals-ngos-european-green-deal-ngo4gd>

Les résultats de l'appel à projet du volet Climat ont d'ores et déjà été dévoilés et la phase de révision a donc débuté pour les projets sélectionnés.

Pour 2021, **le Règlement établissant le programme LIFE pour la période 2021-2027 est en voie d'acceptation** (il devrait être voté lors de la session parlementaire du 26 avril) aux niveaux des différentes institutions européennes. Il devrait permettre le lancement d'un appel à projets sur ces nouvelles pour la fin du printemps ou le début de l'été :

Plus d'informations sur <https://ec.europa.eu/easme/en/section/life/calls-proposals>.

■ **Programme Horizon Europe**

Dans l'édition précédente de notre lettre d'information, nous vous présentions l'architecture du programme Horizon Europe, successeur du programme Horizon 2020, et notamment les plans stratégiques censés définir les grandes orientations stratégiques du programme pour les quatre premières années. Ce lundi 15 mars, **la Commission a publié son premier plan stratégique avec ses 4 grandes orientations** pour la période 2021-2024 :

- **promouvoir une autonomie stratégique ouverte** en guidant le développement de technologies, secteurs et chaînes de valeur numériques, génériques et émergents jouant un rôle clé ;
- **restaurer les écosystèmes et la biodiversité** en Europe et gérer les ressources naturelles de façon durable ;
- **faire de l'Europe la première économie circulaire, neutre pour le climat et durable** fondée sur les technologies numériques ;
- **créer une société européenne plus résiliente, plus inclusive et plus démocratique.**

Le plan stratégique liste également des partenariats européens coprogrammés et cofinancés, des missions de l'UE à soutenir dans le cadre d'Horizon Europe ainsi que les « impacts attendus » pour chacun des 6 clusters (plus d'informations lexicales voir notre lettre n°87). **Les premiers appels à propositions du programme seront lancés au printemps 2021** et présentés lors des Journées européennes de la recherche et de l'innovation les 23 et 24 juin prochains.

Plus d'informations sur le programme Horizon Europe sur <https://www.horizon-europe.gouv.fr/presentation-du-programme-horizon-europe-24104>

Vous pourrez également retrouver le plan stratégique dans sa globalité à l'adresse https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/research_and_innovation/funding/documents/ec_rtd_horizon-europe-strategic-plan-2021-24.pdf



■ Lancement de l'appel « The European City Facility (EUCF) »

Créé dans le cadre du programme-cadre Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation de l'Union européenne, la «Facilité pour les villes européennes (EUCF)» vise à **aider les municipalités et les autorités locales à élaborer des concepts d'investissement** liés à la mise en œuvre des actions identifiées dans leurs plans d'action pour le climat et l'énergie.

L'EUCF finance avec une **subvention fixe de 60 000 EUR** le développement de ce concept d'investissement. Cette subvention peut servir à financer des activités telles que des études de faisabilité (technique), des analyses de marché, des analyses des parties prenantes, des analyses juridiques, économiques et financières, des analyses de risques, etc., qui sont nécessaires pour développer le concept d'investissement.

L'appel a été ouvert le 29 mars et la date limite pour le dépôt des candidatures est le **31 mai 2021**. Plus d'informations à l'adresse <https://www.eucityfacility.eu/home.html>

■ Accords sur les Fonds 2021-2027

Le Conseil et le Parlement européens ont abouti en décembre à un grand nombre d'accords provisoires sur les règles régissant les fonds européens pour 2021-2027 : fonds structurels, coopération territoriale européenne (INTERREG), Feamp, fonds pour une transition juste, ainsi que sur le budget 2021. **Ces règles seront inscrites dans le nouveau Règlement Portant Dispositions Communes (RPDC) qui sera finalisé début 2021.**

Concernant les fonds structurels, cinq nouveaux objectifs (contre onze précédemment) ont été confirmés, il s'agit de rendre l'Europe :

- compétitive et intelligente ;
- verte et sobre en carbone (avec un objectif de 30% du budget de l'UE alloué en faveur des objectifs climatiques) ;
- connectée ;
- sociale et inclusive ;
- proche des citoyens.

Les **nouveaux taux de cofinancements pour les programmes de cohésion** ont été annoncés : ils sont fixés à 85 % pour les régions les moins développées (dont le PIB est inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE-27), à 60 % pour les régions en transition (dont le PIB se situe entre 75 % et 90 % de la moyenne de l'UE) et à 40 % pour les régions plus développées (dont le PIB est supérieur à 90 % de la moyenne de l'UE). Des seuils intermédiaires ont été ajoutés pour les régions qui auraient changé de catégorie entre les deux programmations.

D'autres grands principes ont été validés :

- réduction de la bureaucratie et simplification ;
- flexibilité dans l'allocation des ressources ;
- renforcement du lien avec le semestre européen ;
- conditionnalité des versements au respect des droits de l'homme.

Fruit d'un trilogue entre le Conseil, le Parlement et la Commission ces accords sont encore susceptibles d'évoluer sur la forme mais leur contenu ne devrait cependant plus changer et devrait être confirmé prochainement dans les textes finaux.

■ Le « European Green Deal Call »

Le 27 janvier dernier, pas moins de 1550 propositions ont été déposées en réponse à cet appel à projets « Green Deal », dans les thématiques suivantes :

1. Renforcer l'ambition climatique : 101 propositions déposées
2. De l'énergie propre, abordable et sûre : 256
3. Stratégie industrielle pour une économie propre et circulaire : 108
4. Construction économe en énergie et en ressources : 115
5. Mobilité durable et intelligente : 44
6. De la ferme à la table : 260
7. Biodiversité et écosystèmes : 72
8. Un environnement « zéro pollution », sans substances toxiques : 115



- 9. Renforcer les connaissances : 106
- 10. Donner aux citoyens les moyens d’agir : 373

Plus d’informations sur le nombre de projets déposés [ici](#) et [ici](#).

■ **La nouvelle organisation des Points de Contact Nationaux.**

Dans tous les pays bénéficiaires du programme Horizon Europe, une nouvelle équipe de Point de Contact Nationaux (PCN) a été mise en place. En France, **cette équipe dépend du Ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation (MESRI).**

Les trois missions de cette équipe sont les suivantes :

1. « D’informer, sensibiliser les communautés françaises de recherche, de développement et d’innovation sur les opportunités de financement de projet d’Horizon Europe ;
2. D’aider, conseiller et former aux modalités de fonctionnement du programme ;
3. De signaler l’existence et orienter vers d’autres sources de financement (européens et nationaux) susceptibles de mieux répondre à leurs besoins et vers les services supports de ces financements. »

Même si pour l’heure de nombreux PCN sont encore en cours de recrutement, vous trouverez néanmoins une première liste des PCN recrutés et de leur contact à l’adresse <https://www.horizon-europe.gouv.fr/les-points-de-contact-nationaux-24230>

Projets européens



■ **Les résultats des appels LIFE 2019**

10 projets français ont finalement été retenus au titre des différents volets de l’appel LIFE 2019 ; 4 dans le volet Nature, 2 Climat, 2 Gouvernance, 1 ressources et un projet intégré.

Nature	LIFE DORDOGNE	EPIDOR	Plusieurs Communes et Communautés de Communes, OFB, UNICEM, ANEB et ECRR	8,8 M€	5,3 M€
Nature	Côteaux gascons	ADASEA du Gers	CPIE32, SAFER Occitanie, Conservatoire botanique pyrénéen	3,5 M€	2,1 M€
Nature	Landes et tourbières d’Armorique	PNR Armorique	CD Finistère, Bretagne Vivante	1,6 M€	988 k€
Ressources	Airfresh	Argans Ltd	Air-Climat, partenaires italiens (IRET-CNR et ENEA)	1,2 M€	673 k€
Gouvernance environnement	Wat’SaveReuse	Euroregion Pyrénées Méditerranée	Diverses organisations des Iles Baléares, et catalanes, AquaValley, Eurecat, etc.	1,6 M€	873 k€

Gouvernance Climat	Eau & Climat	OIEau	Divers syndicat mixte et EPTB, Meteo France, INRAE, Hydreos, Acterra	3,8 M€	2 M€
Climat Mitigation	LIFE - SBE 4 L-CHCB (smart building envelope for low carbon buildings)	ECOIXIA	Pas de partenaires	1,3 M€	677 k€
Climat Mitigation	Green Sheep	IDELE (institut de l'élevage)	Partenaires irlandais, italiens, espagnols, roumains et régionaux	4,6 M€	2,5 M€
Projet intégré Eau	LIFE REVERS'EAU	Région des Pays de la Loire	Cf article ci-dessous	15 M€	7 M€

Retrouvez toutes les informations sur ces projets ainsi que les coordonnées des contacts sur la data base LIFE à l'adresse <https://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm>

Les coordonnées des contacts et des sites web sont toujours disponibles sur notre site internet à l'adresse <http://www.enviropea.com/autres-financements-europeens/life/> !

■ Douze nouveaux projets intégrés acceptés :

Cinq concernent la conservation de la nature en Slovaquie, Italie, Allemagne, Hollande et Lettonie, un la gestion des déchets en Belgique, un sur l'adaptation au changement climatique au Portugal (Acores) et trois l'atténuation (mitigation) en Hongrie, Pologne et Irlande.

Enfin signalons le **projet LIFE REVERS'EAU de la Région Pays de la Loire** (en partenariat avec les CD de Vendée et de Mayenne, plusieurs EPTB et syndicat mixte, l'Université d'Angers et la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire, entre autres) accepté dans la priorité de la gestion de l'eau (avec un autre projet polonais). Ce projet, **accompagné par Enviropea lors du dépôt**, prévoit un budget de plus de 15 M€ et une aide LIFE de plus de 7 M€.



Plus d'infos : <https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/toute-lactu-de-ma-region/les-actualites/le-projet-europeen-reverseau-la-reconquete-du-bon-etat-de-la-ressource-en-eau-en-region-pays-de-la>

Ces 12 projets représentent un budget de plus 250 M€ et recevront une aide LIFE de l'ordre de 121 M€.

Plus d'infos sur : <https://ec.europa.eu/easme/en/news/life-programme-eu-earmarks-121-million-major-integrated-projects>

■ Projet LIFE Tourbières du Jura

La conférence finale programmée en mai 2021 est remplacée par 3 web-émissions diffusées en direct sur 2 jours (en mai) sur le site www.life-tourbieres-jura.fr/

Une consultation est ouverte sur le site : http://www.life-tourbieres-jura.fr/server/php/download5/Consultation_webcolloque_Life-tourbieres-du-Jura_2021.pdf

■ Le projet LIFE du trimestre : les projets de l'IDELE

Ce trimestre ce n'est pas un mais trois projets qui ont été sélectionnés par notre équipe ! Il s'agit des projets LIFE de l'Institut de l'Élevage - IDELE (Carbon Dairy, Beef Carbon et Green Sheep – en 2019) ou comment décliner une même préoccupation dans les élevages bovins lait, bovins viande et ovins.



Ces trois projets du volet LIFE Climat visent tous les trois à **réduire les émissions de gaz à effet de serre dans trois filières agricoles (la production laitière, la viande bovine, la filière ovine lait et viande)** à partir d'actions de démonstration sur des réseaux regroupant plusieurs milliers de fermes, en France et en Europe (deux de ces trois projets sont transnationaux et associent des partenaires d'Espagne, Italie, Irlande et Roumanie).

Ces projets, accompagnés par Enviropea dans le cadre de la mission d'assistance du Ministère de la transition écologique, ont été déposés aux appels LIFE 2012 (Carbon Dairy), 2014 (Beef Carbon) et 2019 (Green Sheep). Ils totalisent un budget de près de 12,5 millions d'euros avec une contribution européenne de 7 millions d'euros.

Plus d'informations sur le LIFE Carbon Dairy sur <http://idele.fr/reseaux-et-partenariats/life-carbon-dairy.html>

Plus d'informations sur le LIFE Beef Carbon sur <http://idele.fr/reseaux-et-partenariats/life-beef-carbon.html>

Documents et ressources



■ Les chiffres clés du climat 2021

Comme chaque année I4CE publie une brochure actualisant les données disponibles sur le climat et le changement climatique, en France, en Europe et dans le monde.

A retrouver sur <https://www.i4ce.org/download/datalab-chiffres-cles-du-climat-2021-france-europe-et-monde/>

■ **Toolkit for national and regional decision-makers** « Supporting sustainability transitions under the European green deal with cohesion Policy »: developing a vision of a sustainable future, governing transitions, supporting innovations, supporting deployment and phasing out, supporting a just transition, territorial approaches, mainstreaming sustainability into programmes and projects, etc.

A retrouver sur : https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/publications/guidelines/2020/supporting-sustainability-transitions-under-the-european-green-deal-with-cohesion-policy-toolkit-for-national-and-regional-decision-makers

■ **Point Climat n°65 de I4CE** (institute for climate economics – ex CDC Climat) « L'adaptation dans le budget de l'Etat » (Note de 9 pages)

A retrouver sur <https://www.i4ce.org/download/ladaptation-dans-le-budget-de-letat-climat/>

■ **Rapport de l'Agence européenne de l'environnement (AEE) « Qualité de l'air – rapport 2020 »**

A retrouver sur <https://www.eea.europa.eu/publications/air-quality-in-europe-2020-report>

■ **Biodiversité et nature based solutions : les publications de CDC Biodiversité et Nature 2050**

A retrouver sur <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/d7e8f4d4-c577-11ea-b3a4-01aa75ed71a1>

■ **Rapports de la Cour des comptes européenne** (dont les intitulés sont assez explicites pour s'éviter tous commentaires !) Rapport spécial n°24/2020 « Contrôle des concentrations dans l'UE et procédures antitrust de la Commission : la surveillance des marchés doit être renforcée ».

A retrouver sur <https://www.eca.europa.eu/>

■ **Brochures LIFE :**

Deux brochures consacrées à la conservation de la nature et de la biodiversité

Bringing nature back through LIFE – The EU LIFE programme's impact on nature and society et Together for biodiversity

Documents à retrouver sur <https://ec.europa.eu/easme/en/section/life/life-programme-publications>



■ JO (JOUE séries L et C)

JO C64 du 24 février 2021 : (premiers) Appels à propositions et activités connexes au titre du programme de travail 2021 du CER-ERC (Conseil européen de la Recherche – European Research Council) relevant du programme-cadre pour la recherche et l'innovation (2021-2017) Horizon Europe. <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home> et <https://erc.europa.eu/>

JO L57 du 18 février 2021 : Règlement établissant un instrument d'appui technique et Règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience (the Recovery and Resilience Facility- RECOVER)

JO C58 du 18 février 2021 : Communication de la Commission « Orientations techniques sur l'application du principe consistant à ne pas causer de préjudice important » au titre du règlement établissant une facilité pour la reprise et la résilience ».

JO C16 du 15 janvier 2021 : Appel à projets de soutien aux actions d'information dans le domaine de la politique agricole commune pour 2021

JO C24 du 22 janvier 2021 : L'aide humanitaire de l'UE en matière d'éducation : permet de soutenir les enfants dans le besoin, mais devrait s'inscrire dans le plus long terme et atteindre davantage de filles

JOL437 du 28 décembre 2020 : Décision relative à une année européenne du rail (en 2021)

JOL435 du 23 décembre 2020 : Directive 2020/2184 (refonte) relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

JO L406 du 3 décembre 2020 : Règlement délégué complétant le règlement 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence « transition climatique » de l'Union et les indices de référence « Accord de Paris » de l'Union.

■ COM, SWD (staff working document) et JOIN (à retrouver sur <http://eur-lex.europa.eu/fr/prop/latest/index.htm>).

COM(2021)82 (et SEC(2021)89, SWD(2021)25 et 26) du 24 février 2021 : Bâtir une Europe résiliente – la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'adaptation au changement climatique

COM(2021)44 et SWD(2021)13 du 3 février 2021 : Communication de la Commission « Plan européen pour vaincre le cancer ».

COM(2021)50 du 27 janvier 2021 : Livre vert sur le vieillissement « Promouvoir la solidarité et la responsabilité entre générations ».

COM(2021)32 du 19 janvier 2021 (en anglais seulement) : Communication de la Commission « The European economic and Financial system : fostering openness, strength and resilience »

COM(2021)3 du 8 janvier 2021 : Rapport de la Commission Deuxième édition du rapport « Perspective en matière d'air pur »

COM(2020)730 du 15 décembre 2020 : Rapport de la Commission sur la citoyenneté de l'Union 2020 – « Donner aux citoyens les moyens d'agir et protéger leurs droits ».

COM(2020)804 et SWD(2020)336 du 14 décembre 2020 : Rapport de la Commission « Rapport annuel 2020 sur la mise en œuvre , en 2019, des instruments de l'UE pour le financement de l'action extérieure ».

COM(2020)788 du 9 décembre 2020 : Pacte européen pour le climat

COM(2020)789 (et SWD(2020)331) du 9 décembre 2020 : Communication de la Commission « Stratégie de mobilité durable et intelligente (smart) – mettre les transports européens sur la voie de l'avenir ».

COM(2020)790 du 3 décembre 2020 : Communication de la Commission relative au plan d'action pour la démocratie européenne.

COM(2020)711 du 2 décembre 2020 : Communication de la Commission « Stratégie visant à renforcer l'application de la Charte des droits fondamentaux dans l'Union européenne »

COM(2020)776 du 2 décembre 2020 : Rapport de la Commission concernant l'exercice du pouvoir d'adopter des actes délégués conféré à la Commission en vertu du règlement 691/2011 relatif aux comptes économiques européens de l'environnement

COM(2020)777 (et SWD(2020)298) du 30 novembre 2020 : Rapport d'étape sur l'action climatique de l'UE en 2020 « Vers une Europe neutre sur le plan climatique d'ici 2050 »

COM(2020)741 du 19 novembre 2020 : Communication « Une stratégie de l'UE pour exploiter le potentiel des énergies renouvelables en mer en vue d'un avenir neutre pour le climat ».

COM(2020)740 du 18 novembre 2020 : Rapport de la Commission sur le fonctionnement du marché européen du carbone.

COM(2020)698 du 12 novembre 2020 : Communication de la Commission intitulée « Union of Equality : LGBTIQ Equality Strategy 2020-2025 »

■ **Avis de marchés et d'attribution de marchés (JOUE série S)**

JOS10 du 15 janvier 2021 : Avis d'attribution du marché de l'évaluation de la situation des mites européennes – liste rouge des mites (UE et toute l'Europe) à l'UICN pour un montant de près de 600 k€.

Au même JOS10 ; Avis d'attribution du marché « Alignement des mesures de biodiversité pour l'entreprise et soutien au développement de principes de comptabilité acceptés pour le capital naturel » aux bureaux WCMC (Belgique et UK), Stichting Capitals Coalition (Pays-bas), Arcadis et ICF (Belgique) pour un montant de près de 900 k.

JO S7 du 12 janvier 2021 : Avis d'attribution du marché « Soutien technique pour la plateforme de l'UE sur les grands carnivores » au bureau allemand Adelphi (seul candidat) pour un montant de 413 k€

JO S252 du 28 décembre 2020 : Avis d'attribution du marché « Action préparatoire – Zones rurales intelligentes au 21^e siècle au cabinet E40 Europe KFT (Hongrie), Empirica Gesellschaft (Allemagne), Geoponiko Panepistimion Athinon (Grèce), Highclere Connsulting (Roumanie) et Réseau européen pour des initiatives communautaires sur les changements climatiques et le développement durable (Belgique) pour un montant de 3,5 M€.

Au même JOS avis d'attribution du marché du projet pilote – Etablissement d'un programme opérationnel – structurer les secteurs agro-alimentaires pour garantir la transmission des exploitations familiales et la durabilité de l'agriculture locale aux bureaux Ecorys Europe et Arcadia International (Belgique) et ERGO Consulting (Italie) pour un montant de 1,69 M€

JO S251 du 24 décembre 2020 : Avis d'attribution du marché de l'étude « Efficacité de la gestion des sites marins Natura 2000 et autres zones marines protégées de l'UE » aux bureaux suivants : Submon et Atecma (Espagne), Ecologic Institute (Allemagne) et Sea Watch Foundation (UK) pour un montant de 295 k€.

JO S250 du 23 décembre 2020 : Avis de marché de services « Améliorer l'orientation et le partage des connaissances entre les gestionnaires des terres, les défenseurs de la conservation et les communautés locales afin de préserver les paysages du patrimoine culturel dans le cadre et en dehors de Natura 2000. Budget prévisionnel de 439 k€, durée 24 mois, réponse avant le 22/02/2021.

JO S234 du 1er décembre 2020 : Avis d'attribution du marché de soutien à la mise en œuvre du système de vérification des technologies environnementales (VTE) de l'UE – Création d'un secrétariat » au consortium composé des bureaux LGI Consulting (Paris), ARCTIK (Bruxelles), Technopolis (Bruxelles), EIT Raw Materials (Berlin) et EIT Manufacturing (San Sébastien) pour un montant de 1,6 M€ ;

JO S229 du 24 novembre 2020 : Avis d'attribution du marché « Evaluation des mesures établies dans les zones de protection spécifiques (ZPS) ainsi que leur efficacité » au bureau N2K Group EEIG de Bruxelles pour un montant de près de 250 k€.

JO S223 du 16 novembre 2020 : Avis d'attribution du marché (mentionné dans une précédente lettre d'Enviropea) « Etude sur le financement de la biodiversité et le suivi des dépenses liées à la biodiversité dans le budget de l'UE aux bureaux Trinomics (Pays-bas) et IEEP (institut pour la politique européenne de l'environnement) pour un budget de près de 500 k€.

Et au même JOS : Avis d'attribution du marché « Règles de protection des espèces conformément aux directives sur les oiseaux et les habitats : avec quelle efficacité sont-elles intégrées dans les politiques sectorielles ? » au cabinet belge Milieu Consulting pour un montant de près de 300 k€.

